



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUSE DE CLÉRANS

### COMPTE RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2025

---

#### PRESENTS

M. MONTI, Mme BEYNEY, M. BARBAT, M. GAUME, M. GEERDENS, Mme TORRES

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

M. MOURET, M. BIATO, Mme NISSATO

#### ABSENT

M. REVERSADE

#### 1. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux

Le Conseil Municipal approuve le CR de la réunion du 25 juin 2025 à l'unanimité.

#### 2. Personnel communal

- M. Stéphane ROUX doit reprendre le 13 octobre (sous réserve d'un avis favorable des visites médicales de reprise).
- Le contrat de Mme Sarah DEKIOUK se termine fin octobre. Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler ce contrat pour une période de 3 mois, jusqu'au 31 janvier 2026.
- MNT (mutuelle nationale territoriale) et risque prévoyance

Un contact sera pris avec l'agence de Périgueux du CDG24.

#### 3. Légalisation de la signature des actes

- Apostille – légalisation :

Il a été créé une base de données nationale de signatures publiques, que les notaires pourront consulter directement pour vérifier si la signature figurant sur un document est conforme ainsi que la qualité du signataire.

Le Conseil Municipal désigne M. le Maire comme référent dans cette base.

- Casier judiciaire – Bulletin n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Mme TORRES pour faire les demandes de bulletin n°2 de casier judiciaire au nom de la Mairie.

#### 4. Travaux de voirie

- Travaux de terrassement et bordures sur 10 m sur trois chantiers :

Chemin rouge, route de Liorac et route du Presbytère.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de la CCBDP d'un montant de 969,50 € TTC par opération.

- Réfection de la route de Virolle et de la Cabane :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de ETR (Virolle : 5408,08€ HT et La Cabane : 4539,50 € HT)

- Réfection de la voirie dans le Bourg de Clérans :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le devis de ETR concernant l'aménagement partiel du bourg, d'un montant de 40 854,08 € TTC. Une subvention DETR sera demandée sur ce projet : aménagement sécuritaire du bourg.

#### 5. Révision des loyers communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser les loyers inchangés.

#### 6. Changement d'assiette d'un chemin rural à Leycot

Le Conseil Municipal valide le projet présenté sur le plan et donne l'autorisation à M. le Maire de faire appel à M. MONTEIL comme commissaire enquêteur.

#### 7. Demande d'alignement du domaine public au Bourg de Clérans

- Le Conseil Municipal prend acte des travaux du géomètre délimitant la propriété de M. et Mme VAN ALPHEN au Bourg de Clérans, et considère que le dossier est clos.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour régulariser l'emprise de la parcelle 946 (propriété de Mme CHEYRADE) sur la route de Liorac. La société GEOVAL fera l'arpentage. Les frais de régularisation seront à la charge du demandeur.

#### 8. Régularisation de chemins ruraux (les Neuf Pierres, Meynoye)

La société GEOVAL est chargée de la mise à jour de l'emplacement des chemins (à charge des demandeurs, M. et Mme LOBSTEIN)

#### 9. Prochaine réunion

14 octobre 2025 à 19h

Fin de la réunion : 21h15